

(N° 26.)

---

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1908.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1909.

*(Voir les n° 4 et 56, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants,  
et 20, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. ALLARD, Président; HANREZ, Vice-Président; MESENS,  
DE RIDDER, DE BAST et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1909 nous est présenté avec une augmentation de crédits de 12,020 francs.

Le premier chiffre, soit 9,520 francs, trouve sa justification dans le libellé du budget de la Chambre.

Le second, de 2,500 francs, est relatif à une demande de la Cour des Comptes, libellée comme suit : « Dépenses de chauffage, fournitures de bureau et secours au personnel. »

La Chambre, dans sa séance du 24 courant, a voté le Budget des Dotations par 92 voix contre 30 et 5 abstentions.

Votre Commission, Messieurs, par 5 voix et une abstention, vous propose l'adoption du Budget.

*Le Rapporteur,*  
CAPPELLE.

*Le Président,*  
VICTOR ALLARD.